

## Le montage des scènes et podiums

L'organisation de manifestations culturelles dans les collectivités territoriales entraîne souvent **l'installation de scènes ou de podiums**. Ce travail est généralement réalisé par les **agents des services techniques** qui possèdent leur propre matériel ou font appel à des entreprises de location. Cette activité **nécessite de fortes manutentions** et doit faire l'objet d'une **organisation rigoureuse**.



### LES RISQUES PROFESSIONNELS

- **Lésion dorsolombaire** au cours de la manipulation, du soulèvement ou du transport d'un élément du podium : lumbago, sciatique, hernie discale, ...
- **Déchirure musculaire** au cours d'un effort violent.
- **Blessure** au niveau des mains ou des pieds par écrasement, coincement ou choc.
- **Chute de plain-pied** par perte d'équilibre lors des manutentions.
- **Chute de plain-pied** lors de déplacement liée à l'encombrement au sol.
- **Chute de hauteur** lors des travaux nécessitant l'usage d'un escabeau ou d'une échelle.
- **Chute d'objet** sur la tête (vis, boulons, éléments du portique...)
- **Risque électrique** lié aux branchements des équipements de son et lumière.

### LES MESURES DE PREVENTION

#### L'organisation du travail :

Le montage des scènes et des podiums nécessite une organisation du travail rigoureuse afin de limiter les risques d'accidents du travail. Il est donc important de prévoir le matériel nécessaire et les effectifs suffisants pour éviter de travailler dans l'urgence.

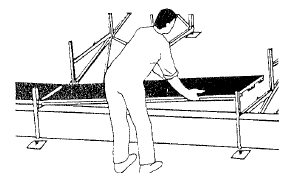
Il faut également tenir compte de la nature de la manifestation, de son implantation sur le site et de la nature du sol notamment en extérieur.

#### Le travail en équipe :

Dans la mesure du possible, il est indispensable que cette activité soit réalisée par **au moins deux personnes**, du fait des manutentions lourdes et encombrantes et des besoins de précision dans l'assemblage des éléments.

#### La manutention :

Certains éléments à manipuler peuvent atteindre 50 kg et plus. La colonne vertébrale est donc fortement sollicitée d'où l'intérêt de **former les agents à la prévention des risques liés à l'activité physique**.



#### Quelques réflexes à adopter :

- Se rapprocher le plus possible de la charge à manutentionner.
- Fixer la colonne vertébrale, dos et tête droite.
- Assurer un équilibre stable, pieds à plat sur le sol et légèrement écartés.
- Utiliser la flexion des jambes pour donner l'impulsion.
- Assurer la prise en mains.

## Le montage des scènes et podiums

### Le travail en hauteur :

Le travail en hauteur peut être nécessaire pour la mise en place de portiques sur une scène ou pour assembler les éléments. **Pour une intervention de courte durée, les escabeaux et les échelles peuvent être utilisés.** Ces équipements doivent être en bon état (vérifier l'usure des patins et l'état des marches) et arrimés ou maintenus pour éviter qu'ils ne glissent ou basculent.

**Pour des travaux plus importants, le choix doit porter sur un échafaudage ou une nacelle élévatrice.** Lorsque des protections collectives ne peuvent être mises en place, il est obligatoire de protéger l'agent, à l'aide de moyens appropriés (harnais, garde-corps...).

### La formation du personnel :

Le personnel doit être formé à ce type d'opération. Cette formation peut être organisée au sein de la collectivité, auprès d'un organisme spécialisé ou auprès du fournisseur du matériel.

La notice de montage doit être communiquée au personnel et conservée précieusement.

Les agents susceptibles d'intervenir sur des installations électriques doivent être titulaires d'une habilitation électrique.

### Le stockage et l'entretien du matériel :

Des locaux de stockage suffisamment spacieux doivent être prévus dans les bâtiments qui reçoivent régulièrement ce genre d'installation, afin de limiter les déplacements et les manutentions. Des râteliers permettent un stockage efficace.

La qualité du matériel doit être vérifiée régulièrement, afin de remplacer les pièces manquantes ou défectueuses. Le résultat de ces vérifications doit être consigné dans un registre.

### Les équipements de protection individuelle :

Pour le montage de scènes ou de podiums, le port des équipements de protection individuelle suivant est indispensable :

- Un vêtement de travail,
- Des chaussures de sécurité,
- Des gants de manutention en cuir
- Un casque de protection.



### Pour les ERP (Etablissements Recevant du Public) :

Si une scène ou un podium est utilisé en présence de public, il faut être en adéquation avec la réglementation en vigueur relative aux ERP.

Le SDIS peut être contacté en vue de l'obtention d'informations complémentaires dans ces cas de figure.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- [Guide Prévention 2019 : Travailler en sécurité lors du montage de matériels et ensembles démontable](#)
- [Sofaxis : Livret métier – Les métiers de l'événementiel](#)